
COMPTE 2025

Rapport d'analyse

Rapport établi en application de l'article 89 de la Loi organique du 08.07.1976

Youri DELWIT
Directeur financier f.f.
Le 02 juin 2026

1. Contexte et tendances générales

L'exercice 2025 a connu une certaine stabilité financière. Les deux premières modifications budgétaires ont été réalisées afin de rembourser le subside REDI sans impact sur la dotation communale puisque les sommes avaient été provisionnées en fonds de réserve. La troisième modification budgétaire n'a impacté la dotation communale qu'à concurrence de 65.000 €. Le taux d'occupation des établissements de soins étant plus faible qu'attendu, nous sommes parvenus à compenser ces diminutions de recettes par une gestion stricte des remplacements sans affecter de manière significative l'évolution budgétaire.

Une seule indexation du revenu d'intégration et des salaires a eu lieu, comme l'année dernière. L'effet évolutif des indexations représente cependant annuellement plusieurs centaines de milliers d'euros à déboursier par notre administration.

Nature de l'aide/an - Aard van de steun/jaar	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	%24-25
RIS - MI	1407	1466	1576	1647	1699	1742	1767	1790	1798	1804	1892	4,9%
ERIS - EMI	156	148	154	158	145	140	154	484	393	393	369	-6,1%
Doublon DIS ERI - Overlapping RMI EQ-MI	20	17	22	25	17	13	16	19	10	21	21	0,0%
Autres aides sociales - Andere sociale bijstand	743	885	1116	1230	1295	1294	1495	1459	1438	1218	1030	-15,4%
ILA - LOI	46	88	173	162	93	76	102	96	78	20	0	-100,0%
TOTAUX - TOTAAL	2306	2499	2846	3035	3139	3176	3416	3733	3629	3415	3291	-3,6%
Pourcentage - Percentage		8%	14%	7%	3%	1%	8%	9%	-2,8%	-5,9%	-3,6%	

Le tableau ci-dessus présente le nombre de dossiers individuels bénéficiaires pour les aides engagées pour l'année relative à l'exercice. Il ne tient pas compte des personnes ayant reçu des aides en 2025 pour des périodes de référence antérieures. Aussi, la catégorie « aides sociales » ne comptabilise que les individus ayant joui exclusivement de ce type d'aide, de manière non simultanée au RIS/ERIS.

Le nombre de bénéficiaires du **revenu d'intégration** augmente de manière plus franche que l'année dernière en atteignant une hausse de presque 5 % des bénéficiaires avant la réforme du chômage attendue pour 2026. A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de l'aide équivalente diminue.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale baisse quant à lui significativement. Il atteint un niveau inférieur à celui connu en 2017.

La fin des aides subsidiées et la situation voulant que les usagers bénéficient à la fois d'un RIS et d'une aide sociale justifient cette diminution.

RIS 70%	C 2021	C 2022	C 2023	C 2024	C 2025	%24-25
Nb périodes	13610	13753	14127	14047	14693	4,6%
Mois	12	12	12	12	12	
Périodes/mois	1134	1146	1177	1171	1224	4,6%
Nb usagers	1595	1569	1573	1589	1664	4,7%
Périodes/usager	8,53	8,77	8,98	8,84	8,83	-0,1%
Cout	10.837.860	12.406.734	14.085.709	14.543.814	15.119.087	4,0%
Cout moyen par période	796	902	997	1.035	1.029	-0,6%
Cout moyen par usager	6.795	7.907	8.955	9.153	9.086	-0,7%

En 2025, 1664 personnes ont bénéficié du RIS (70%)¹ pour au moins un jour sur l'année, soit 75 personnes de plus que l'année passée. Nous constatons qu'en moyenne le RIS a été octroyé pour une durée égale à l'exercice précédent soit approximativement 9 mois pour chaque bénéficiaire. Il convient de noter que certaines aides sont liquidées en 2025 mais peuvent concerner des droits relatifs aux années écoulées – en particulier lorsque les usagers tardent à nous remettre les pièces justificatives nécessaires au traitement de leur dossier.

Le nombre total de périodes² a largement augmenté (+4,6%), mais la durée moyenne d'octroi reste identique en raison du fait que le nombre d'utilisateur a augmenté dans les mêmes proportions. Les dépenses globales liées au RIS ont augmenté de 575.000 €, représentant une hausse de la dotation communale à concurrence de 30% soit 173.000 €.

ERIS	C 2021	C 2022	C 2023	C 2024	C 2025	%24-25
Nb périodes	1607	3658	3374	3711	3635	-2,05%
Mois	12	12	12	12	12	
Périodes/mois	134	305	281	309	303	-1,97%
Nb usagers	250	595	473	463	430	-7,13%
Périodes/usager	6,43	6,15	7,13	8,02	8,45	5,47%
Cout	1.321.438	3.605.068	3.625.763	4.024.902	3.886.768	-3,43%
Cout moyen par période	822	986	1.075	1.085	1.069	-1,41%
Cout moyen par usager	5.286	6.059	7.665	8.693	9.039	3,98%

Le nombre d'utilisateur bénéficiaires de l'aide équivalente diminue depuis 2023. Puisque le nombre de périodes ne diminue pas aussi rapidement que le nombre d'utilisateurs, cela implique qu'un même usager augmente la durée de perception de l'aide équivalente par rapport à l'année passée (+5,47% soit un demi-mois).

En conclusion de cette introduction, il est important de rappeler la portée limitée des données statistiques présentées. Elles ne sont basées que sur les aides effectivement payées. En termes de **charge de travail** pour le service social – et les services supports - et d'impact budgétaire, le tableau est une sous-estimation de la réalité car il ne reflète pas les demandes non abouties, ni la complexité croissante des dossiers soumis aux agents dans leur domaines respectifs.

¹ Article budgétaire 8320/33310/05

² Une période = une aide octroyée pour maximum un mois calendrier. Si un usager bénéficie du RIS du 18/01/2025 au 03/03/2025, il y aura ainsi 3 périodes : 18-31/01 ; 01-28/02 ; 01-03/03. Le programme comptable ne nous permet pas de tirer le nombre de jours pris en charge

2. Synthèse du compte

Le compte 2025 du CPAS génère une **diminution de 13.953,21 €** de la dotation communale, montant à inscrire au budget 2026 par voie de modification budgétaire.

Ce montant couvre en réalité deux notions :

- le résultat comptable budgétaire. Pour 2025, celui-ci s'élève à **- 49.184,24 €** ;
- le résultat de trésorerie qui se manifeste par une diminution du provisionnement du fonds pour créances aléatoires. Pour 2025, cette baisse atteint **63.137,45 €**. Le solde du fonds en 2025 est donc inférieur au solde de l'exercice précédent.

Cette réduction du fonds pour créances aléatoires trouve son origine dans une série de mesures entreprises par l'administration en vue d'opérer un nettoyage de la comptabilité, visant à ne conserver que les sommes pouvant encore valablement être recouvrées auprès des redevables.

Ainsi, sur les 795.000 € mis en irrécouvrable sur les droits constatés reportés des exercices antérieurs nous pouvons mettre en évidence :

- 385.000 € concernent les financements du SPP-IS dans le revenu d'intégration ou l'aide équivalente pour les exercices clos
- 45.000 € concernent les recettes du subsidé Andromède de l'exercice 2015
- 90.000 € concernant les décomptes des habitants des maisons de repos extérieures à charge de l'aide sociale
- 15.000 € pour une créance d'un habitant à charge remontant à l'exercice 1980

Le **résultat comptable**, quant à lui, se décompose comme suit :

- résultat comptable de l'exercice 2025 (droits constatés 2025 – engagements 2025) : 858.237,92 € ;
- le solde comptable cumulé des exercices antérieurs à 2025 : -529.367,46 € ;
- le solde des opérations relatives aux exercices antérieurs (crédits abandonnés – recettes irrécouvrables) : -378.054,70 €

Le rapport tente d'analyser et de présenter de manière claire et synthétique les évolutions financières qui ont marqué l'exercice 2025.

Une remarque quant à la lecture des tableaux : les colonnes « % » en rouge indiquent un taux de croissance annuel moyen sur la période présentée alors que la colonne « % 24-25 » indique l'augmentation proportionnelle du montant en question entre les comptes 2024 et 2025.

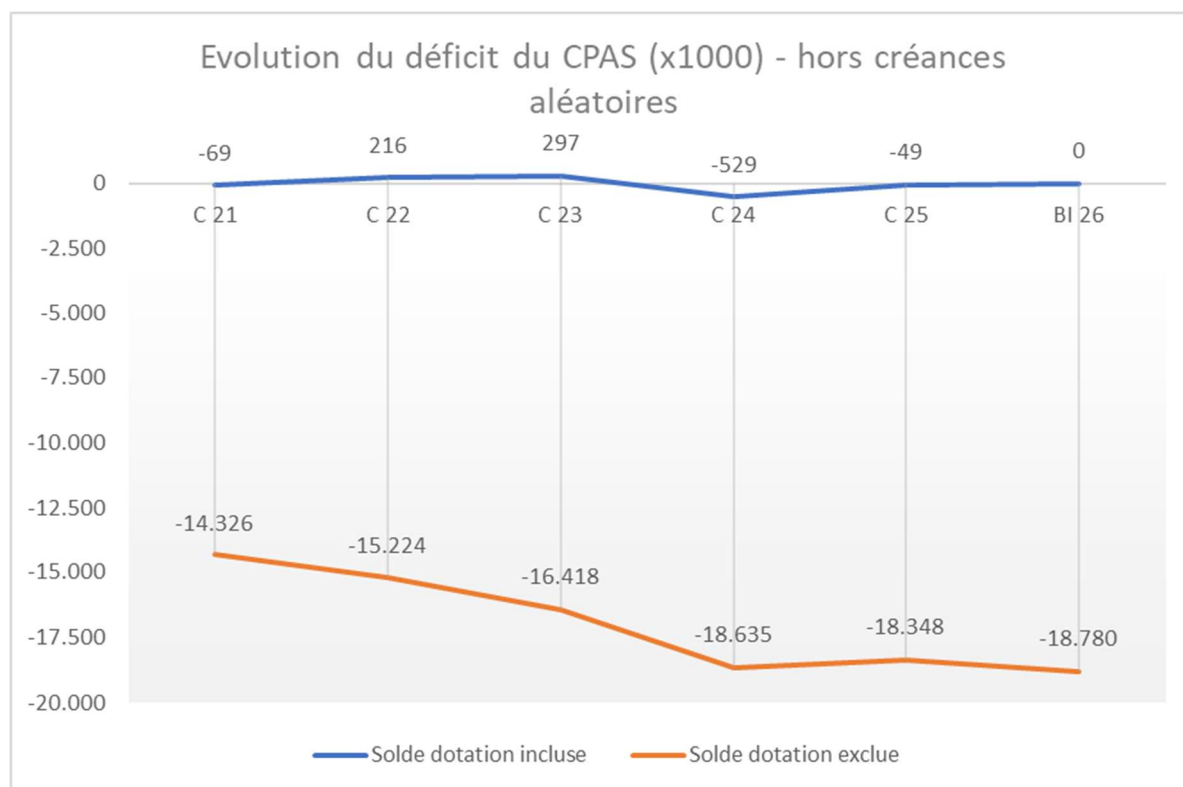
3. Synthèse générale

3.1. Evolution du résultat du CPAS

Le résultat comptable de l'exercice 2025 s'élève à -49.184,24 €.

Si l'on **exclut la dotation communale**, le déficit cumulé du CPAS se résorbe de 300.000 € par rapport à l'année dernière.

Au travers du rapport, nous découvrirons que les causes de cette diminution sont multiples : le nettoyage des comptes d'attente, les économies réalisées dans les dépenses de fonctionnement, et les prélèvements sur les fonds de réserve pour compenser des dépenses exceptionnelles.



3

	C 21	C 22	C 23	C 24	C 25	BI 2026
Exploitation	- 11.867	- 14.423	- 16.534	- 17.527	- 16.502	- 16.641
Investissement	- 2.459	- 801	116	- 1.109	- 1.846	- 2.139
Solde	- 14.326	- 15.224	- 16.418	- 18.636	- 18.348	- 18.780

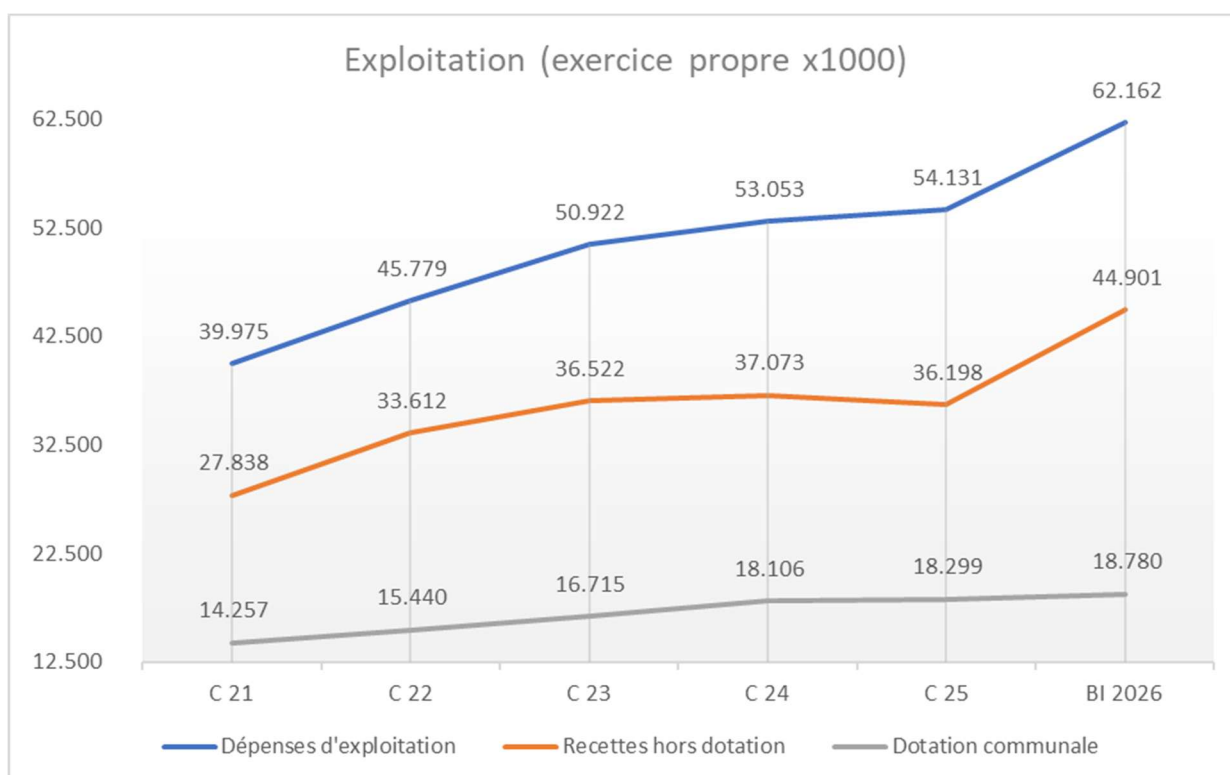
³ Chiffres issus de la feuille "récapitulation du compte" diminués de la dotation communale

3.2. Evolution du budget d'exploitation

L'écart entre les recettes – hors dotation communale et hors opérations de prélèvement - et les dépenses d'exploitation continue de se creuser en 2025. Le delta est désormais de 18M €⁴ contre 16M en 2024.

La proportion des recettes d'exploitation par rapport aux dépenses d'exploitation est de l'ordre de 67% (70% en 2024).

Nous observons une augmentation du déficit d'exploitation hors dotation qui met en évidence **un besoin croissant de financements complémentaires** en dehors de la dotation communale classique, et ce malgré notamment l'augmentation du prix de journée de la maison de repos qui est intervenu à partir du mois de septembre.



5

	C21	C22	C 23	C 24	C 25	%moyen	%24-25	BI 26
Ecart R/D exploitation	2.120	3.273	2.315	2.126	366	-35,5%	-82,8%	1.519
Ecart exclusion dotation	- 12.137	- 12.167	- 14.400	- 15.980	- 17.933	10,3%	12,2%	- 17.261

Au travers de ces mêmes informations présentées différemment, nous constatons que les recettes d'exploitation sont supérieures aux dépenses de cette même nature. Cela se justifie par le remboursement du capital des emprunts qui est comptabilisé sur la fonction d'investissement. Dès lors, la dotation communale affectée à l'exploitation doit partiellement couvrir des charges d'investissement. En 2025 ces dernières sont évaluées à 2,1M € soit 200.000 € de plus que l'année précédente.

⁴ Voir l'origine de cette évolution dans le 3.3 et 3.4

⁵ Dépenses et recettes d'exploitation de l'exercice propre, à l'exclusion des prélèvements sur les fonds de réserve et provisions pour risques & charges

Nous le signalions dans le rapport de l'année dernière. La consolidation des emprunts pour la construction du Court séjour a des impacts financiers depuis cet exercice. Pour l'avenir, l'année 2026 verra se clôturer l'emprunt 92 que le CPAS avait réalisé pour financer le déficit de l'ASBL Wolu Social.

La diminution substantielle du résultat 2025 d'exploitation s'explique par les **évènements exceptionnels** que sont la clôture du service d'aide à domicile et le remboursement des subsides perçus dans la cadre de l'outil REDI. La fermeture du SAD a généré des frais de licenciement de 1,1M €, tandis que le remboursement des subsides REDI se chiffrent à 530.000 €. Ces deux mesures ont été financées non pas par des recettes exceptionnelles, mais pas des reprises de fonds de réserve – qui sont donc écartées du détail d'exploitation repris ci-dessus.

Notons également la disparition des subsides obtenus en 2024 pour un total de 735.000 € : expulsion, REDI, colis alimentaires, mal logement, COCOM énergie.

3.3. Evolution des recettes d'exploitation (exercice propre, hors F.I. et prélèvements) x 1.000

	C 21	C 22	C 23	C 24	C 25	%moyen	%24-25	BI 26
Prestations	3.704	4.414	4.847	4.303	4.719	6,2%	9,7%	4.958
Dotation communale	14.257	15.440	16.715	18.106	18.299	6,4%	1,1%	18.780
FSAS	645	619	718	819	669	0,9%	-18,3%	774
Autres transferts	23.410	28.494	30.852	31.824	30.660	7,0%	-3,7%	39.017
Produits Financiers	78	85	105	127	149	17,6%	17,3%	151
Total	42.094	49.053	53.237	55.179	54.496	6,7%	3,6%	63.680
Total hors dotation	27.837	33.613	36.522	37.073	36.197	6,8%	1,5%	44.900

En 2024, la dotation communale évoluait de 8,3%. En 2025, elle n'augmente que de 1,1% par rapport à l'exercice précédent. La réforme du fonds spécial de l'aide sociale implique une diminution de 150.000 € de ce financement. Ce n'est qu'à partir de 2027 qu'il atteindra un niveau supérieur aux années antérieures (883.000 €).

3.3.1. Prestations

Les recettes de prestations augmentent de 10% soit une hausse brute de 415.000 € par rapport à l'exercice précédent. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette augmentation :

- Les dépenses ONSS du second pilier de pension pour les agents contractuels sont prélevées d'autorité par l'organisme sur base de provisions. Lors de l'exercice 2025, l'ONSS a envoyé un décompte et nous a reversé le trop perçu exceptionnel de 207.000⁶ €.
- L'augmentation du prix de journée de la maison de repos a permis de rehausser les recettes de facturation aux habitants de 80.000⁷ €.
- Depuis le 4^{ème} trimestre 2024, nous refacturons à la CSC le salaire brut d'une détachée syndicale. En 2024, ce sont 19.000 € qui étaient facturés, tandis que pour l'entièreté de l'année 2025 la somme atteint 80.000 €. Dès lors, ce sont 62.000 € supplémentaires de recette de prestations de la Colline en 2025⁸.

⁶ Article budgétaire 0020/-11300/00

⁷ Article budgétaire 8341/16100/08

⁸ Article budgétaire 8342/16100/01

- Le nettoyage des comptes d'attente a permis d'inscrire 50.000 € € en récupération de recettes pour les personnes de la maison de repos à charge de l'aide sociale qui sont décédées depuis plus de trois ans⁹.
- La facturation des prestations du service d'aide à domicile a diminué de 87.000 € en raison de la fin de l'activité au 01/09/2025¹⁰.

3.3.2. Autres transferts

Ces recettes connaissent une diminution de l'ordre de 3,70% soit approximativement 1,2M €. Plusieurs causes de cette diminution peuvent être mises en évidence.

- Financements ESS

Malgré l'augmentation du forfait Iriscare facturé aux mutuelles passant de 63,21¹¹ € à 66,67 €¹², les recettes de cette catégorie ont diminué de 110.000 €¹³ par rapport à 2024 en raison de la diminution du taux d'occupation. Celui-ci a faibli, passant de 46854 journées facturées en 2024 à 46462 journées en 2025. Des mesures sont entreprises en 2026 afin de voir une évolution positive de la fréquentation.

En 2024, un subside de 180.000 € pour la « réactivation du personnel » de la maison de repos nous était versé. En 2025, ce subside a pris fin car il est désormais globalisé dans le forfait Iriscare. Ainsi, l'article budgétaire 8341/46500/13 affiche une baisse de ce montant par rapport à l'exercice précédent.

La fermeture du service d'aide à domicile le 1^{er} septembre entraîne inévitablement une diminution du subside. Nous avons constaté en 2025 approximativement 1/3 des recettes de l'année antérieure. Nous affichons une recette de 323.000¹⁴ €, soit une diminution de 595.000 €.

- DAS

En 2025, le montant de l'intervention du subside gaz-électricité¹⁵ nous permettant de financer les prises en charge énergétiques des usagers a connu une baisse significative. Le subside a diminué de moitié, le réduisant ainsi de 173.000 €.

Les recettes de l'article budgétaire 8320/46500/13 chutent de 534.000 € en raison de la fin des subsides. Notons :

1. – 207.000 € mal logement
2. – 150.000 € énergie COCOM
3. – 35.000 € expulsion
4. – 22.000 € colis alimentaires
5. – 292.000 € subside REDI
6. Sur ce même article, notons la recette de 150.000 € constatée en fin d'année pour compenser – partiellement – de manière anticipée la réforme du chômage

⁹ Article budgétaire 8341/16100/01 ATT

¹⁰ Article budgétaire 8441/16100/08

¹¹ Au 31/12/2024

¹² Au 01/02/2025

¹³ Article budgétaire 8341/47600/02

¹⁴ Article budgétaire 8441/46500/13

¹⁵ Article budgétaire 8320/38000/07

Nous comptabilisons également une recette exceptionnelle de 208.000¹⁶ € concernant le nettoyage des comptes d'attente que nous avons affectée sur la fonction du DAS. Cela concerne majoritairement des recettes de pensions des personnes à charge des frais d'hébergement en placements extérieurs et des recettes d'avances de RIS perçues il y a plusieurs années.

3.4. Evolution des dépenses d'exploitation (exercice propre, hors F.I. et prélèvements) x 1.000

	C 21	C 22	C 23	C 24	C 25	%moyen	%24-25	BI 26
Personnel	14.825	16.805	18.304	19.545	20.231	8,1%	3,5%	19.686
Fonctionnement	5.324	5.505	6.554	6.380	6.360	4,5%	-0,3%	7.236
Redistribution	19.341	22.867	25.463	26.384	26.765	8,5%	1,4%	34.421
Charges financières	485	603	600	743	776	12,5%	4,5%	819
Total	39.975	45.779	50.921	53.052	54.132	7,9%	2,0%	62.162

3.4.1. Personnel

Fonction	Libellé	C 21	C 22	C 23	C 24	C 25
1010	Présidence + pensionnés	4,08	4,03	3,07	2,35	3,63
1040	Administration	52,80	54,26	49,88	46,82	41,26
1310	ICT/Infra	7,23	9,11	-	-	0
13101	ICT	-	-	6,37	6,24	5,48
13102	Infra	-	-	2,48	4,47	4,08
8320	DAS	51,56	56,21	56,32	59,85	63,45
8341	HSL	73,19	70,70	70,63	74,41	74,6
8342	Colline	5,22	5,93	6,40	6,49	7,28
83601	ILA	2,30	2,30	2,25	0,63	0
8441	SAD	29,51	31,52	29,72	24,71	10,2
8446	RAD	0,45	0,41	-	-	0
84492	Insertion professionnelle	10,67	10,54	11,57	13,72	13,41
844921	Emploi d'insertion	29,63	41,83	56,29	65,71	58,35
84496	Médiation de dettes	4,26	3,57	3,78	4,46	5,37
8722	Court séjour	0,10	0,15	5,89	-	0
9240	Andromède	1,82	0,86	1,55	2,53	2,19
Sous-total sans art 60		243,18	249,59	249,91	246,68	230,95
Total		272,81	291,42	306,20	312,39	289,30

Les charges de personnel augmentent moins rapidement en 2025 que sur la moyenne des 4 dernières années et moins rapidement que l'année précédente. La hausse brute est de 700.000 €, soit 3,5% d'évolution. Pourtant, globalement le nombre d'équivalent temps plein a sensiblement baissé pour atteindre 231 ETP hors agent sous emploi d'insertion.

Cette surcharge salariale trouve son origine au travers des causes suivantes :

- Une hausse des salaires du DAS de 360.000¹⁷ considérant le changement d'affectation des collègues de la cellule du back office au 01/09/2024 qui sont désormais payés une année complète sur la fonction 8320. Aussi, des recrutements d'assistants sociaux ont été entrepris en décembre 2025 pour préparer la réforme des allocations de chômage.
- La fin de l'activité du SAD implique une extinction du personnel et des frais de licenciement. Le salaire classique combiné aux indemnités de licenciement représente une charge supplémentaire de 245.000

¹⁶ Article budgétaire 8320/-33300/01 ATT

¹⁷ Articles budgétaires 8320*/11*

€ sur la fonction du SAD¹⁸. Plus de 1,5M annuels seront économisés en frais de personnel à partir de 2026.

- La responsable et une collaboratrice de la cellule médiation de dettes¹⁹ payées toute l'année 2025 mais seulement la moitié de l'année 2024 entraîne une hausse salariale de 110.000 €.
- Entre les sommes d'ONSS calculées par le système de paie et les sommes véritablement prélevées par l'organisme, un écart de 150.000²⁰ € en notre défaveur est à noter. Ce delta s'explique par la temporalité du logiciel qui impute sur base des agents à l'instant T, tandis que l'ONSS prélève des provisions relatives aux années antérieures et régularise les décomptes de manière plus ou moins régulières.

3.4.1.1 Pensions

Les cotisations de pension de base légale de 2025 s'élèvent à 437.000 € tandis que la cotisation de responsabilisation atteint 525.000 €²¹. Les pensions des agents statutaires à charge de l'administration ne nous ont pas été communiquées par le Service fédéral des pensions malgré nos multiples rappels²².

3.4.2. Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une petite baisse de 20.000 € comparé à l'exercice 2024.

Parmi toutes les dépenses de fonctionnement, certaines méritent d'être distinguées.

- Wolu-Facilities

L'année 2025 est la seconde année avec une facturation des services de Wolu-Facilities selon les nouvelles conventions négociées entre les associés_

- +137.000 € pour la production de repas²³ ; la diminution de la production des repas malgré le maintien des coûts fixes a des répercussions financières sur la prise en charge du déficit entre les associés²⁴
- -95.000 € pour les prestations du service technique ²⁵

- Energie

Nature	C 22	C 23	C 24	C 25
Gaz	66.544	86.110	197.451	128.664
Electricité	134.638	258.010	358.466	296.861

¹⁸ Articles budgétaires 8441/11*

¹⁹ Articles budgétaires 84496/11*

²⁰ Article budgétaire 0020/11300/00

²¹ Voir annexe pension

²² Voir annexe pension sans réponse

²³ Article budgétaire */12400/11

²⁴ Nous renvoyons le lecteur vers le rapport d'activité de l'Association Chapitre XII Wolu-Facilities

²⁵ Article budgétaire */12400/15 TECH

Les coûts énergétiques ne cessent de fluctuer ces dernières années. La situation sera également mouvementée pour l'année 2026 au vu de l'actualité mondiale.

En 2025, nous avons dépensé moins que l'année précédente en réduisant aussi bien les frais de gaz que d'électricité de 65.000 €²⁶.

- Honoraires administratifs

Ce poste diminue de 95.000 €²⁷. Les coûts exceptionnels de 2024 relatifs aux enquêtes psychosociales n'ont pas été réintroduits en 2025. Aussi, le service ICT sous payroll de WF a été en sous-effectif durant la majeure partie de l'année. De ce fait, la refacturation des frais vers le CPAS a baissé.

- Formation

La formation du personnel est capitale pour remplir les missions qui nous sont confiées. Il en résulte une augmentation de ce poste²⁸ de 108.000 € par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses ont de ce fait doublé. De manière plus spécifique, les hausses sont réalisées pour le DAS (+32.000 €) et le HSL (+39.000 €).

- Frais ICT

Les frais informatiques connaissent une hausse de 100.000 €²⁹. Les licences de signatures électroniques valables pour toute l'année, la migration des données du logiciel du HSL Corilus vers le Cloud, la révision de nos pratiques comptables entre les dépenses d'investissements et d'exploitation sont à l'origine de cette hausse. En 2026, une nouvelle augmentation sera à prévoir pour le passage vers Office 365.

3.4.3. Redistribution

La croissance des dépenses de redistribution par rapport à 2024 est de 400.000 € soit 1,4%. L'année d'avant, ces mêmes charges évoluaient de 3,6%.

Les dépenses de revenu d'intégration sociale connaissent une augmentation de l'ordre de **575.000**³⁰ €. L'impact (évolution 25-24) sur la dotation communale correspond à 30% de la dépense du RIS principal soit **173.000 €** comme précédemment indiqué dans ce rapport.

A l'inverse, les dépenses de l'aide équivalente diminuent quant à elles de 140.000³¹ €. Bien que ces frais soient récupérables à 100% auprès du Ministère, les frais de traitement administratif des dossiers ne sont quant à eux pas financés.

Suite à la réduction des subsides énergie du SPP et de la COCOM de 323.000 €, les dépenses faites en faveur des bénéficiaires pour l'apurement de leurs factures de gaz et d'électricité³² ont également diminué. Elles

²⁶ Articles budgétaires */12500/01 et */12500/06

²⁷ Article budgétaire */12200/06

²⁸ Articles budgétaires */12300/09

²⁹ Articles budgétaires */12300/11

³⁰ Articles budgétaires 8320/33310/05

³¹ Article budgétaire 8320/33430/21

³² Article budgétaire 8320/33400/36

baissent ainsi de 220.000 €. Cela a également des répercussions financières sur les prises en charge des loyers des bénéficiaires³³. Ceux-ci ont diminué de 40.000 €.

Enfin, signalons le remboursement de 540.000 € effectué en 2025 afin de rétrocéder les trop perçus des subsides REDI.

3.5. Dépenses nettes par fonction

La différence entre les dépenses et les recettes d'exploitation, par fonction budgétaire, donne un aperçu de ce que l'on peut qualifier de « solde net à financer » (via la dotation communale) par domaine d'action du CPAS.

Les chiffres présentés incluent les dépenses et recettes de refacturation interne.

Coût net exploitation par fonction	C 21	C 22	C 23	C 24	C 25	% moyen	% 24-25	BI 26
Administration générale	2.795	3.013	2.838	3.397	3.170	3,2%	-6,7%	3.187
Patrimoine privé	- 56	- 68	- 63	- 91	- 119	20,7%	30,8%	130
ICT/Infra globalisés	155	165	58	23	-	-100,0%	-100,0%	-
ICT	-	-	87	40	82		105,0%	132
Infra	-	-	11	55	41		-25,5%	67
Aide sociale	6.962	7.122	7.485	8.210	9.385	7,8%	14,3%	8.987
HSL	2.134	2.124	2.317	2.782	3.271	11,3%	17,6%	3.679
Colline	118	83	144	339	218	16,6%	-35,7%	309
ILA	- 39	- 25	11	56	-	-100,0%	-100,0%	-
SAD	576	497	715	552	1.261	21,6%	128,4%	-
RAD	192	192	3	-	-	-100,0%		-
IP/emplois d'insertion	717	791	941	1.494	1.358	17,3%	-9,1%	1.627
Médiation de dettes	14	9	1	42	165	85,3%	292,9%	142
Court séjour	47	42	198	-	-	-100,0%		-
Antenne Andromède	17	36	36	112	87	50,4%	-22,3%	191
Hopital en liquidation	94	93	92	121	150	12,4%	24,0%	119
Total	13.726	14.056	14.874	17.132	19.069	8,6%	21,9%	18.310

Les phénomènes décrits ci-dessous ont une influence sur le coût net des services.

- Le déficit de l'administration générale diminue de 225.000 €, principalement en raison du transfert des charges salariales des agents du back office vers le DAS, et dans une plus petite proportion par les économies générées dans les charges de fonctionnement décrites dans le 3.4.2.
- Le déficit du département de l'action sociale se creuse et augmente de 1.175.000 € soit 14,3%. L'augmentation des dépenses de RIS, la réduction des subsides et la reprise du personnel du back office sous le payroll justifient cette évolution. Le budget 2026 de la fonction prévoit une diminution grâce à des financements majorés pour les exclus du chômage.
- Le coût du HSL augmente de 500.000 € soit une hausse de 17,6%. Le déficit d'exploitation annuel de ce service est valorisé à 3.271.000 €. L'origine de la hausse s'exprime par l'évolution des coûts de fonctionnement tels que les repas produits par Wolu-Facilities. La diminution du taux d'occupation est toutefois la principale cause du surcoût puisque nous ne facturons pas au maximum de nos capacités d'accueil les forfaits Iriscare.

³³ Article budgétaire 8320/33400/22

- La franche augmentation de la charge nette du SAD provient du fait que les indemnités de sortie des agents ont été supportées par les fonds propres de l'administration³⁴ et non par des recettes inscrites sur la fonction budgétaire du SAD.
- Les emplois d'insertion, s'ils sont placés en entreprises privées qui interviennent dans le coût total sont supposés représenter un bénéfice pour la fonction. Pour les autres catégories de mise à l'emploi, le coût varie selon le tableau ci-dessous³⁵. En 2025, sur les 110 contrats ayant été actifs³⁶, un seul a été mis à disposition d'une entreprise privée. Pour tous les autres contrats, il en résulte que le CPAS creuse un déficit à chaque nouvelle signature. Notons toutefois que **ce calcul ne prend pas en considération le « gain » réalisé par la sortie du RIS** de l'usager pendant plusieurs années après la fin de son contrat. Gain qui sera par ailleurs réduit dans le temps avec la réforme du chômage en 2026. Notons que les conventions de dérogations ont été adaptées en 2025 avec les tarifs à 600 € pour WF, et 1.000 € pour les ASBL.

Catégorie de mise à l'emploi	Coût net annuel	Nb contrat
Entreprise privée	- 8.394	8
Facturation 1000	4.229	1
Facturation 850	6.029	11
Facturation 600	9.029	16
Facturation 500	10.229	15
Facturation 0 - art 60 classique	16.229	18
Facturation 0 - économie sociale	5.808	41

³⁴ Fonds de réserve

³⁵ Ce tableau considère les coûts sur base de l'agent ayant le salaire le plus élevé, et au taux RIS applicable depuis 02/2025

³⁶ Source interne : tableau partagé des articles 60 se trouvant sur le répertoire interservices

3.6. La variation du fonds pour créances aléatoires

Les CPAS sont légalement tenus de constituer une provision pour les créances aléatoires. Au fil du temps – ou selon la nature des créances concernées - le recouvrement de certaines créances devient très incertain. La constitution d'une provision vient augmenter la dotation communale et agit comme une avance de trésorerie de la part de la commune, permettant au CPAS d'assurer son fonctionnement dans l'attente du recouvrement de la créance. Le recouvrement futur d'une telle créance viendra alors diminuer la provision constituée au préalable et par conséquent alléger la dotation communale.

Le montant total de la provision s'élève à 1.666.501,40 € et se décompose comme suit :

- 547.624,33 € concernent les créances de plus de cinq ans qui doivent être provisionnées à 100% ;
- 198.732,27 € concernent le solde des créances qui font l'objet d'un remboursement échelonné et qui doivent également être provisionnées à 100% ;
- 0€ pour le solde des créances sur des entreprises en faillite et qui doivent également être provisionnées à 100% ;
- 3.255,60 € concernent des créances en remboursement des avances datant de plus de 3 ans et qui doivent être provisionnées à 100% ;
- 916.889,20 € concernent la provision à concurrence de 10% des créances datant de moins de 5 ans.

A la clôture du compte 2024, une provision de 1.729.638,85 € avait déjà été constituée, il y a donc lieu d'acter une **diminution de provision sur le fonds de 63.137,45 €** pour 2025, à enregistrer au budget 2026.

Cette diminution résulte des actions entreprises telles que :

- Mettre en irrécouvrable les sommes irrécupérables auprès du SPP-IS. Le SPP-IS finance le revenu d'intégration sociale. Chaque année la comptabilité intègre en recettes les sommes escomptées du Ministère. Après l'inspection annuelle, le SPP-IS nous informe que les années clôturées ne pourront plus faire l'objet de versements. Des équilibrages comptables doivent être réalisés en conséquence. En 2025 nous avons dès lors adapté les années clôturées en réalisant des opérations d'irrécouvrables à concurrence de 385.000 €.
- Mettre en irrécouvrable les recettes mal évaluées de pension pour les habitants à charge des frais d'hébergement à concurrence de 89.000 €
- Poursuivre le recouvrement des recettes des forfaits Iriscare de la maison de repos pour ne plus rencontrer les mêmes difficultés que celles vécues en 2023

Notons le recours à la contrainte réalisé au début de l'année 2026 qui aura permis – sur l'exercice 2026 – de recouvrer 240.000 € auprès de l'hôpital Erasme. Celui-ci tardant à verser les sommes dues, nous n'avons eu d'autres possibilités que de forcer le recouvrement. S'il était intervenu en 2025, le fonds aurait été amoindri de 24.000 €.

Une analyse importante va être réalisée dans les deux prochaines années en vue d'identifier la méthode de traitement la plus appropriée avant le passage – prévu le 1^{er} janvier 2028 - à la nouvelle comptabilité. Celle-ci abrogera le mécanisme de compensation de dotation communale sur base de l'évolution du fonds pour créances aléatoires.

3.7. Les investissements et le financement des investissements

En 2025, le CPAS a engagé des dépenses d'investissement à concurrence de 875.000 € soit 460.000 € en moins que l'exercice précédent.

Par rapport aux dépenses de cet exercice, nous pouvons mettre en avant 155.000³⁷ € d'études préalables engagées auprès de l'architecte dans le cadre du projet de création du CHPHA.

Nous pouvons également souligner les dépenses engagées à concurrence de 130.000³⁸ € en vue de rénover la terrasse du Home. Ces dépenses permettent de garantir un confort maximal de nos habitants ainsi qu'un accueil des familles et des visiteurs.

Notons la dépense de 95.000³⁹ € réalisée pour l'achat de lève-personnes pour les habitants du Home.

Enfin, la fin du déménagement des collaborateurs du DAS et la rénovation de la zone d'accueil du site Gulledelle a engendré des dépenses de 265.000⁴⁰ € en 2025.

Ces investissements sont majoritairement financés par emprunt, tandis qu'une petite proportion est financée par des prélèvements (9.000 €)⁴¹.

3.8. La dette du CPAS

	C 21	C 22	C 23	C 24	C 25	% 24-25
Dette long terme à charge du CPAS	18.400.099	21.187.493	21.629.959	20.843.724	19.515.658	-6,8%
Remboursement capital	1.790.559	1.912.432	1.777.808	1.915.515	2.110.232	9,2%
Nouveaux emprunts	2.444.341	4.705.953	2.358.104	1.323.900	871.091	-52,0%
Charges financières payées	484.773	602.577	600.855	742.790	775.557	4,2%

La dette à long terme du CPAS diminue de 1.3M € par rapport à l'exercice précédent suite aux premiers remboursements de capitaux qui ont permis de financer la construction du centre de court séjour et la rénovation de la maison de repos. La dette cumulée s'en trouve donc allégée.

Les remboursements de capitaux et les paiements d'intérêts effectués sur l'exercice ont quant à eux augmenté pour ces mêmes raisons.

Au travers des nouveaux emprunts, nous constatons que le CPAS a investi 52% moins que l'année précédente. Une hausse des emprunts est prévisible pour les 3 prochains exercices en raison de la construction du CHPHA. Toutefois, ces montants devraient être supportés par Iriscare.

³⁷ Article budgétaire 83353/71200/51

³⁸ Article budgétaire 8341/72100/54

³⁹ Article budgétaire 8341/74100/59

⁴⁰ Article budgétaire 836012/72300/53

⁴¹ Articles budgétaires 0600/9*/52

3.9. Les provisions pour risques et charges

Le résultat comptable de l'exercice inclut des opérations de prélèvement en recettes :

- l'affectation par le CSSS d'une partie des intérêts générés par le legs Van Wanzele-De Boeck en faveur de la mise en autonomie des jeunes (3.000 €);
- La couverture des indemnités de licenciement du personnel du service d'aide à domicile (1.1M €);
- La couverture du remboursement du subside REDI non utilisé (530.000 €)
- La rétrocession au SPP-IS de sommes préalablement financées indument (100.000 €)

Ces provisions sont destinées à fonctionner comme tampon financier à assurer, le cas échéant, la **neutralité budgétaire des montants à déboursier et, par conséquent, leur neutralité sur la dotation communale.**

4. Comparatif d'exploitation : budget / compte

Il est intéressant de déterminer le taux de réalisation du compte par rapport au budget - que ce soit le budget initial ou le budget modifié, en particulier dans un contexte où, par exemple, les dépenses d'aide sociale au sens large dépendent d'événements non maîtrisables, qui apparaissent en cours d'exercice.

4.1. Dépenses

Nous avons fait abstraction des fonctions suivantes : recettes et dépenses générales, prélèvements, avances, CHPAH⁴², repas à domicile, hôpital en liquidation. Les facturations internes sont également écartées.

Dépenses : taux de réalisation	Budget initial 2025	Budget modifié 2025	Compte 2025	% initial	%mod
Administration générale	4.922.980	4.898.738	4.826.128	98,0%	98,5%
Patrimoine privé	21.814	21.814	15.181	69,6%	69,6%
ICT	477.378	507.958	495.664	103,8%	97,6%
Infra	452.601	403.556	391.736	86,6%	97,1%
Aide sociale	31.801.030	32.261.149	31.678.478	99,6%	98,2%
HSL	11.102.247	10.681.164	10.577.132	95,3%	99,0%
Colline	813.603	822.530	784.370	96,4%	95,4%
Gulledelle 98	486.792	473.371	464.485	95,4%	98,1%
SAD	1.894.078	1.839.353	1.818.154	96,0%	98,8%
IP/Emplois d'insertion	1.843.054	1.843.143	1.750.160	95,0%	95,0%
Médiation de dettes	505.129	476.038	465.918	92,2%	97,9%
Antenne Andromède	478.860	458.523	425.883	88,9%	92,9%
Total	54.799.566	54.687.337	53.693.289	98,0%	98,2%

Globalement, la consommation finale des dépenses d'exploitation atteint 98% du budget modifié, soit 1% de moins que 2024. XXX29 Considérant aussi bien l'enveloppe globale qui n'est pas dépassée, mais également l'enveloppe au sein de chaque métier, **le taux de réalisation reflète à quel point la gestion professionnelle des acteurs permet de calibrer les besoins de la manière la plus juste qui soit.**

Signalons que nous avons réalisé une modification budgétaire de clôture conformément aux dispositions autorisées par la tutelle. **Celle-ci n'entraîne aucune adaptation de la dotation communale.**

⁴² Centre d'hébergement pour personnes handicapées âgées

4.2. Recettes

Recettes : taux de réalisation	Budget initial 2025	Budget modifié 2025	Compte 2025	% initial	%mod
Administration générale	526.020	531.011	584.633	111,1%	110,1%
Patrimoine privé	129.000	129.000	134.582	104,3%	104,3%
ICT	19.109	19.109	22.810	119,4%	119,4%
Infra	14.147	14.147	13.910	98,3%	98,3%
Aide sociale	22.802.243	22.958.871	22.894.292	100,4%	99,7%
HSL	9.450.387	8.441.420	8.186.218	86,6%	97,0%
Colline	529.657	509.313	608.454	114,9%	119,5%
Gulledelle 98	-	464	668	0,0%	144,0%
SAD	578.360	539.273	557.114	96,3%	103,3%
IP/Emplois d'insertion	645.332	582.888	572.415	88,7%	98,2%
Médiation de dettes	333.706	339.661	339.631	101,8%	100,0%
Antenne Andromède	376.362	337.252	371.793	98,8%	110,2%
Total	35.404.323	34.402.409	34.286.520	96,8%	99,7%

S'agissant du taux de réalisation des recettes, celui-ci s'élève à 99,7% du budget modifié.

Le taux de conversion du HSL affiche un résultat de 97% par rapport à nos prévisions. Le taux d'occupation réel est inférieur à nos estimations. Aussi, la fin du subside de réactivation annoncée tardivement ne nous a pas permis de revoir nos calculs à la baisse en cours d'année.

5. La trésorerie du CPAS

5.1. Degré de réalisation des engagements de dépenses d'exploitation en décaissements

Le tableau suivant illustre dans quelle mesure les engagements de dépenses d'exploitation ont donné lieu à un décaissement de la part du CPAS dans l'exercice 2025 ou non.

Dépenses d'exploitation	Engagements 2025	Paiements 2025	%
Dépenses générales	300.452	281.050	93,5%
Administration générale	4.826.128	4.752.177	98,5%
Patrimoine privé	15.181	13.659	90,0%
ICT	495.664	483.457	97,5%
Infra	391.736	386.744	98,7%
Avances	13.964	13.489	96,6%
Aide sociale	31.678.478	30.221.981	95,4%
CHPHA	3.646	3.646	100,0%
HSL	10.577.132	9.718.621	91,9%
Colline	784.370	766.428	97,7%
Gulledelle 98	464.485	342.283	73,7%
SAD	1.839.353	1.817.836	98,8%
IP/Emplois d'insertion	1.750.160	1.746.152	99,8%
Médiation de dettes	476.038	464.224	97,5%
Hopital en liquidation	119.748	119.748	100,0%
Antenne Andromède	425.883	404.591	95,0%
Total exercice propre	54.162.418	51.536.086	95,2%
Exercice clos	3.230.623	2.621.042	81,1%

Le taux global de réalisation des dépenses à l'exercice propre est de **95 %** - soit un taux identique à l'exercice précédent. Cela implique que 5 % des dépenses engagées à l'exercice propre seront a priori soldées dans le courant de l'exercice suivant⁴³.

La politique de paiement des factures à leur échéance a été poursuivie durant l'exercice 2025. Depuis le 1^{er} janvier 2025, les délais de paiement des factures liées aux marchés publics a été réduit passant de 60 jours à 30 jours.

Les services tels que l'ICT et l'Infra sont majoritairement consommateurs de frais de personnel et assez peu de frais de fonctionnement. De ce fait, la quasi-totalité des engagements définitifs sont liquidés dans le courant de l'exercice.

Le taux de paiement des dépenses du Gulledelle 98 est assez faible avec seulement 75% des dépenses payées sur l'exercice propre. En effet, un remboursement de crédit de 100.000 € a été engagé en 2025 avec une date valeur fixée au 31/12/2025 tandis que l'exécution effective interviendra au début de l'année 2026.

Chaque année, ce phénomène se reproduira au vu de la date de consolidation de l'emprunt.

Parmi les engagements sur exercices clos, 370.000 € ont été abandonnés. Seront dès lors reportés vers l'exercice 2026 la somme équivalente de 240.000 € d'engagements définitifs édités jusqu'au 31/12/2024.

⁴³ Dans une moindre mesure, certains des engagements définitifs seront susceptibles d'être abandonnés

5.2. Degré de réalisation des droits constatés nets d'exploitation en recouvrements

Le tableau illustrant le degré de recouvrement des droits à la recette présente les informations suivantes :

- 86,8% des recettes constatées sont effectivement recouvrées dans le courant de l'exercice, soit 1,5% en plus que l'année dernière.

Recettes d'exploitation	DC nets 2025	Recouvrements 2025	%
Recettes générales	19.502.527	19.432.102	99,6%
FSAS	668.894	668.894	100,0%
Administration générale	1.794.354	1.550.340	86,4%
Patrimoine privé	134.582	-	0,0%
ICT	448.092	425.282	94,9%
Infra	380.687	366.777	96,3%
Fonds énergie	25.134	12.567	50,0%
Avances	13.965	13.489	96,6%
Aide sociale	23.052.343	18.321.777	79,5%
HSL	8.200.884	6.540.174	79,7%
Colline	608.469	421.818	69,3%
Gulledelle 98	668	224	33,5%
SAD	557.116	436.684	78,4%
IP/Emplois d'insertion	821.196	658.637	80,2%
Médiation de dettes	339.631	329.481	97,0%
Antenne Andromède	371.793	246.189	66,2%
Total exercice propre	56.920.335	49.424.435	86,8%
Exercice clos	9.744.996	7.173.874	73,6%

Un taux de recouvrement à l'exercice propre de +/- 80% est relativement normal. Il s'explique par les délais de remboursement ou de paiement tant de la part des différentes autorités que des bénéficiaires d'aides.

Il est jugé normal de présenter un taux de remboursement inférieur à celui des paiements. Les factures émises par les institutions du mois de novembre ne sont reçues par les clients que courant décembre avec la date d'échéance dans l'exercice suivant. Les paiements sont donc échelonnés entre 2025 et 2026.

Les avances sur prestations sociales et le remboursement du RIS par l'Etat, entres autres, n'interviennent que plusieurs semaines après la transmission d'états de débours de la part du CPAS (ce qui *de facto* implique un déficit de trésorerie sur les créances de fin d'exercice).

En 2025, la modification budgétaire 2025/3 ayant entraîné une adaptation de la dotation communale⁴⁴ a été votée par le Conseil communal du 13/10/2025. Le vote intervenant avant le 1^{er} novembre, la Commune a pu intégrer dans son propre budget 2025 et les paiements en faveur du CPAS ont ainsi pu être libérés⁴⁵.

Les sommes ouvertes pour les recettes du SAD concernent des subsides qui seront versés dans le courant de l'exercice 2026, et ce malgré la fermeture du service. Iriscare devant vérifier nos décomptes avant de liquider les soldes qui nous sont dus.

⁴⁴ +65.000 €

⁴⁵ Fonction recettes générales

Notons enfin le taux de 66% pour le recouvrement de l'Antenne Andromède. Celui-ci est très peu élevé en raison de deux phénomènes.

D'une part des recettes de transfert doivent encore nous être versées. Il s'agit des subsides Iriscare de fonctionnement et du subside Maribel de l'ONSS.

D'autre part nous avons éprouvé des difficultés à recouvrer les recettes de prestations auprès des habitants. Le contentieux qui nous liait à l'Habitation Moderne en vue d'obtenir une note de crédit pour l'absence d'eau chaude n'a été régularisé qu'au début de l'année 2026. Certains habitants se permettant d'interrompre leurs paiements entre temps.

Nous sommes ravis d'avoir pu obtenir la note de crédit et de l'avoir rétrocédée aux habitants.

Par ailleurs, l'administration se penche sur la révision des conventions afin de simplifier le travail administratif et financier et d'être en adéquation avec les besoins des habitants.

5.3. Etat de la trésorerie

En 2025, le CPAS n'a pas dû recourir aux avances de trésorerie dans le cadre de la gestion courante du Centre.

Les placements de trésorerie effectués en 2025 totalisent des intérêts en notre faveur de 8.800 €.

6. Evolution des dépenses d'aide sociale

6.1. Evolution des dépenses brutes d'aide sociale

Evolution de l'aide sociale (k€)	C 20	C 21	C 22	C 23	C 24	C25	% moyen	% 24-25
Aide en cash	106	175	147	213	155	150	7%	-3%
Aide en nature	60	86	73	101	175	44	-6%	-75%
Aide fam/mén/repas	14	9	13	13	9	5	-18%	-42%
Argent de poche	84	89	80	70	83	85	0%	2%
Article 9	-	-	-	-	-	-		
Avances diverses	42	46	-	-	-	-	-100%	
Chèques ALE	9	13	13	13	13	14	9%	6%
Energie	74	82	117	284	373	122	10%	-67%
ERIS	1.160	1.255	3.552	3.596	3.988	3.882	27%	-3%
ERIS FP	-	-	-	-	2	12		383%
Funéraire	25	12	18	5	13	4	-31%	-70%
Garantie locative	26	35	17	9	7	12	-14%	62%
HSL	465	507	532	518	522	576	4%	10%
IP : mise à l'emploi	16	24	20	19	21	16	1%	-25%
Loi 65 médicaux	82	72	57	41	117	30	-18%	-74%
Loyer	36	44	63	14	21	20	-11%	-6%
Médicaux /hospi / coti mut	583	545	522	518	546	491	-3%	-10%
Placement extérieur/maison d'accueil	819	622	435	388	479	496	-10%	3%
RIS 100	1.654	1.860	2.233	2.439	2.466	2.488	9%	1%
RIS 70	10.397	10.838	12.407	14.086	14.544	15.119	8%	4%
Subside activation sociale	14	13	15	36	23	9	-8%	-61%
Subside enfance défavorisée	37	39	59	53	35	43	3%	22%
Suside Vivaqua	48	47	12	31	55	27	-11%	-51%
Transport	37	35	39	33	36	41	2%	15%
Sous-total hors covid, RIS, ERIS, Loi 65	2.497	2.423	2.177	2.316	2.566	2.155	-3%	-16%
Total général	15.789	16.448	20.427	22.478	23.683	23.686	8%	0,0%

Le tableau repris ci-dessus illustre le flux de **dépenses brutes** d'aides sociales accordées aux usagers du centre, sans tenir compte des remboursements par l'Etat (RIS) ni des remboursements des usagers et/ou les débiteurs d'aliments⁴⁶.

Il permet de mesurer le volume d'activité sociale du CPAS au travers des **flux financiers**, ainsi que l'ampleur des besoins de la population servie par le CPAS.

Il est réalisé au départ du logiciel comptable Pégase sur base du « code d'aide » identifié pour chacune des dépenses. Le code d'aide est une nomenclature interne qui permet de distinguer la nature d'une aide. Il permet de réaliser des statistiques avec plus de profondeur qu'uniquement l'article budgétaire.

Nous constatons une baisse significative de 75% de l'aide en nature. Comme précisé dans le rapport du compte 2024, une adaptation de nos encodages a été entreprise dans le courant de l'année 2024. Les aides relatives aux frais d'hébergement qui étaient décidées rétroactivement étaient auparavant considérées comme des aides en nature. Désormais, elles ont intégré les deux catégories réelles auxquelles elles sont rattachées à savoir « HSL » et « placement extérieur ». En 2025, les 44.000 € représentent des aides versées sur les comptes bancaires des usagers pour que ceux-ci puissent ensuite acheter du mobilier.

La chute de 67% des aides énergie s'explique par la fin des subsides qui nous étaient octroyés en 2024 et qui ne sont pas reconduits en 2025 – ou pas à concurrence des mêmes sommes.

⁴⁶ Par rapport au tableau présenté l'année dernière, nous avons retiré les aides Covid, ILA et REDI qui ne sont désormais plus attribuées

En fin d'année 2024, nous avons commencé à identifier les aides équivalentes au RIS que nous décidions avec retard⁴⁷ et pour lesquelles, par conséquent, le SPP-IS n'intervient plus dans le financement. Le droit de l'usager reste bien entendu maintenu, mais si l'instruction est réalisée hors délai le Centre réalise un manque à gagner sur les recettes. En 2025, ce manque à gagner est évalué à 12.000 €.

En 2024, les frais médicaux dans le cadre de la loi 1965 atteint 117.000 €. Trois dossiers spécifiques pour lesquels nous avons dépensé 67.000 € justifiaient cette hausse. En 2025, nous revenons à une norme de 30.000 €.

La charge brute de l'aide sociale hors dépenses obligatoires (RIS, ERIS, frais médicaux de la loi 1965) a diminué de 410.000 € par rapport à l'année précédente. Comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises dans ce rapport, la diminution du subsidie énergie est en grande partie responsable de ce phénomène (-250.000 €).

6.2. Evolution des charges nettes d'aide sociale

Le tableau suivant exprime le **coût net** de différentes interventions sociales (dépenses – remboursements). Ce coût est communiqué sans tenir compte des **frais dérivés** tels que les charges de personnel social et administratif, les frais de courrier, d'IT...

En comparaison avec le tableau des dépenses, nous avons dû regrouper les lignes de recettes identifiées par article budgétaire dans les catégories. Le logiciel Onyx utilisé pour les recettes ne nous permet malheureusement pas d'exporter la zone « code d'aide ». Nous perdons ainsi un peu en précision.

Evolution de l'aide sociale (k €)	C 20	C 21	C 22	C 23	C 24	C 25	% moyen	% 24-25
Aide en cash	75	137	132	179	114	133	12%	17%
Aide en nature	50	74	59	64	144	37	-6%	-74%
Aide fam/mén/repas	14	9	13	13	8	5	-19%	-38%
Argent de poche	84	88	80	69	83	84	0%	1%
Article 9	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances diverses	-	-	-	-	-	-	-	-
Chèques ALE	-	-	-	-	-	-	-	-
Energie	-	-	-	-	-	-	-	-
ERIS	-	-	-	-	-	-	-	-
ERIS FP	-	-	-	-	2	12	-	500%
Funéraire	25	12	18	5	13	4	-31%	-69%
Garantie locative	2	7	1	2	1	0	-26%	-145%
HSL	57	98	91	39	57	57	0%	0%
IP : mise à l'emploi	15	24	19	19	20	15	0%	-23%
Loi 65 médicaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyer	25	39	54	13	21	19	-5%	-192%
Médicaux /hospi / coti mut	447	439	471	473	445	463	1%	4%
Placement extérieur/maison d'accueil	73	131	181	91	59	166	18%	181%
RIS 100	-	-	-	-	-	-	-	-
RIS 70	2.968	3.092	3.542	4.061	4.200	4.336	8%	3%
Subsidie activation sociale	-	-	-	-	-	-	-	-
Subsidie enfance défavorisée	-	-	-	-	-	-	-	-
Suside Vivaqua	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	29	33	38	33	28	27	-1%	-3%
Sous-total hors RIS	896	1.077	793	1.000	951	1.023	3%	-5%
Total général	3.864	4.169	4.335	5.061	5.151	5.359	7%	2%

⁴⁷ Indépendamment du délai de 30 jours pour l'instruction de tous les dossiers, nous disposons de 45 jours à dater de la période de référence pour envoyer le formulaire de prise en charge au SPP-IS

Malgré la diminution de la charge brute pour les aides en cash, nous remarquons une hausse de la charge nette de l'ordre de 17% soit 19.000 €. La politique de recouvrement des aides sociales est en passe de révision. Le nouvel arrêté comptable qui sera applicable dans les CPAS bruxellois à partir de 2028 ne permettra plus de décider d'aides sociales remboursables si l'utilisateur ne dispose pas de ressources non saisissables⁴⁸. Dès lors, nous tentons d'anticiper ce phénomène.

La charge nette des placements extérieurs a presque triplé en passant de 59.000 € à 166.000 € en 2025. Trois causes peuvent expliquer cette hausse significative :

- Lorsque les dossiers sont instruits avec retard, nous n'encodons plus une ligne de recette. En effet, si la personne a utilisé l'argent dont elle disposait il n'est en pratique plus possible de récupérer des sommes dépensées. A partir du lendemain de la notification, nous entamons le processus d'ouverture d'un compte système I. La marge de manœuvre est donc nulle pour récupérer les sommes liquidées auparavant par l'utilisateur. Cette nouvelle méthode reflète donc davantage la réalité financière.
- Les frais médicaux des personnes âgées sont désormais liquidés sur le code d'aide relatif à la prise en charge des frais d'hébergement et non plus sur les codes médicaux pour lesquels il existait une confusion. Cela augmente donc proportionnellement la charge nette de cet item.
- La ligne de conduite pour le recouvrement des ressources des personnes sous administrateur de biens a été revue suite à l'adaptation de la loi en 2024. De ce fait, les montants qui doivent nous être rétrocédés peuvent être inférieurs aux années précédentes.

La mise en place de conventions en fin d'année 2024 n'a pas eu tous les effets escomptés. L'administration doit à l'avenir proposer au Conseil de l'action sociale de prendre de nouvelles mesures visant à réduire ce centre de frais.

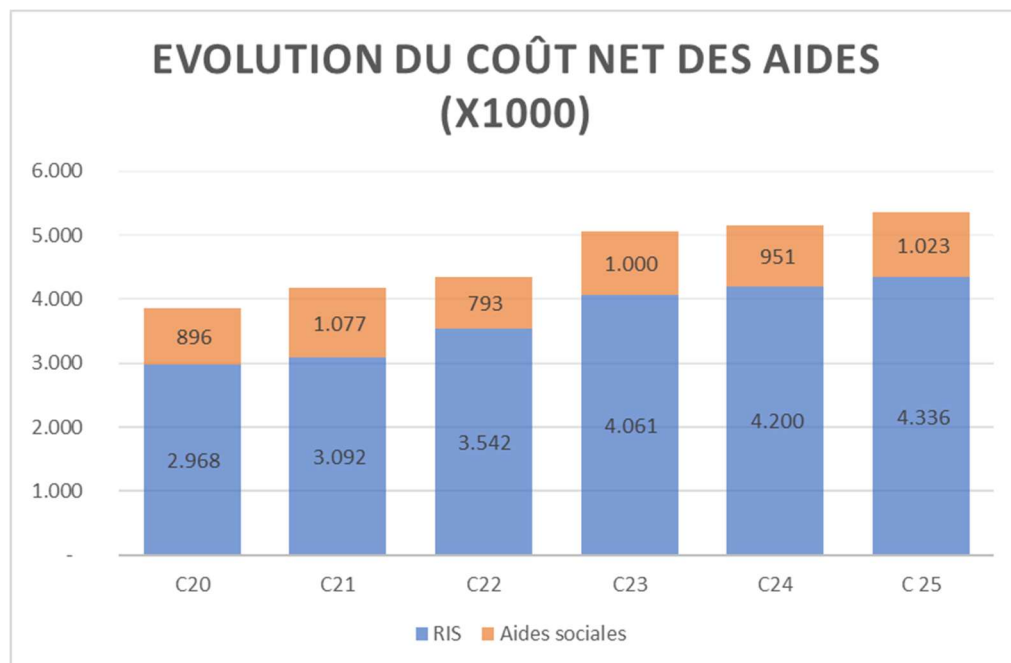
Les aides équivalentes au revenu d'intégration sociale (ERIS) sont entièrement financées par l'état.

Le coût net du **RIS**, une dépense sur laquelle le Centre n'a aucune prise ou influence et qui n'est que partiellement couverte par les remboursements du SPP-IS, s'élève à 4,3M € en 2025, un montant équivalent à **24% de la dotation communale**. Il s'agit de 135.000 €⁴⁹ en plus que le précédent exercice. **Toujours sans tenir compte des coûts indirects liés à la gestion de ces dossiers dans les différentes cellules de l'administration.**

⁴⁸ Article 50 de l'arrêté du collège réuni de la commission communautaire commune portant le règlement général de la comptabilité des centres publics d'action sociale du 23/06/2022

⁴⁹ Dans le point 1 du rapport nous évoquons la somme de 173.000 €. Le point 1 mentionne la différence entre la dépense du RIS et le recouvrement auprès du SPP. La somme de 135.000 € reprend ces 175.000 € diminués des indus réclamés aux usagers et partiellement rétrocédés au SPP.

Ce dernier graphique illustre l'évolution du coût net des aides (RIS et aides sociales) sur les 6 dernières années. Les chiffres démontrent que la charge budgétaire de la politique sociale est essentiellement portée par l'octroi du revenu d'intégration sociale et que son augmentation par rapport à l'année 2024 est supportée aux 2/3 par le RIS contre 1/3 pour l'aide sociale discrétionnaire.



7. Conclusion générale

Le résultat final du compte 2025 est positif **(13.953,21€)** et n'entraîne pas de surprise au niveau de l'évolution de la dotation communale.

L'exercice comptable 2025 a été marqué par des mesures d'une part exogène et d'autre part endogène.

Nous ne pouvons que regretter la réduction des subsides octroyés par les différents niveaux de pouvoir entraînant la diminution des recettes nous obligeant à revoir nos approches dans l'octroi des aides en faveur des bénéficiaires.

Afin de recentrer ses activités et de réduire ses coûts sur le long terme, le Centre a décidé de fermer son service d'aide à domicile. Il s'agit d'un évènement majeur pour l'institution. Grâce à cela, le déficit annuel de cette activité de +- 1,5M € disparaîtra. Profitons-en pour signaler que les bénéficiaires de ce service ont tous pu être transférés auprès d'autres organismes.

Le nettoyage des opérations historiques des comptes d'attente fait partie intégrante du résultat global de l'exercice. Celui-ci aura permis d'enregistrer des recettes exceptionnelles de 285.000 €. XXX42

Les dépenses d'aide sociale de 2025 ont principalement été influencées par le RIS.

Une fois de plus, l'administration est parvenue à **maitriser ses dépenses de fonctionnement**. Le travail mené depuis plusieurs années par l'ensemble des départements porte ses fruits.